

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-27

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14
Procuration : 1

REÇU LE :
30 MARS 2018
PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 12 MARS à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/03/2018

Date d'affichage : 08/03/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : Didier MAURY

Absents avec Procuration (1) : Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.

La séance est ouverte à 20 H05.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Eva BIETH est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET : Projet d'aménagement de la forêt communale de Serres sur Arget par l'Office National des Forêts

Monsieur le Maire expose :

Une rencontre a eu lieu en novembre 2017 avec des agents de l'ONF qui sont venus présenter le projet d'aménagement forestier de la forêt communale de Serres sur Arget.

Notre forêt s'étend sur 94,79 hectares et relève du régime forestier.

L'ONF, au titre de ce régime, gère plus de 17.000 unités forestières différentes. L'objectif est que chacune d'elles soit dotée d'un document d'aménagement d'une durée de 15 à 20 ans actualisé.

L'aménagement proposé établit des objectifs et un programme d'actions pour 2016-2035 : ce plan de gestion est sur du long terme.

Il prend en compte les enjeux de la forêt, à savoir : la protection de la biodiversité, le maintien des milieux ouverts, de zones humides, maintien des essences, la production, le renouvellement et les éclaircies par des coupes de bois, la fonction sociale liée à l'amélioration de la qualité paysagère, la protection de la forêt contre les incendies.....

L'aménagement s'appuie sur la consolidation des aménagements passés. Il en actualise les orientations stratégiques (poids relatif donné à la production, l'environnement, l'accueil du public), les choix techniques (essences, type de peuplement, mode de renouvellement...) qui vont façonner la forêt et se traduit par un programme pluriannuel d'action.

Le projet d'aménagement de la forêt prévoit notamment des coupes d'éclaircie et la préservation des tiges pour améliorer le renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE le projet d'aménagement de la forêt communale proposé par l'ONF sur la période 2016-2035.**

A Serres sur Arget, le 12 mars 2018

Le Maire,

Alain GARNIER



REÇU LE :
30 MARS 2018
PREFECTURE FOIX

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du